REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAULIEU

Date de convocation : 22/06/2022

Membres en exercice : 19
Membres présents : 14
Membres absents représentés : 4
Membre absent : 1
Nombre de suffrages exprimés : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 27 juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Martine Mazilly, Maire de SAULIEU.

Etaient présents : Martine Mazilly, Hervé Louis, Marie-Claude Overney, Jean-Paul Thiveyrat, Elodie Mazilly, Jérôme Viguié, Vincent Garnier, Marie-Claire Genotte, Gérard Besancenet, Olivier Thiebaut, Pierre Loison, Myriam Robinet, Sandrine Devry , Christian Lambert

Ont donné pouvoir : Eric Rousseau à Martine Mazilly, Adeline Masson à Hervé Louis, Emmanuelle Rose à Pierre Loison, Ophélie Gauthier à Elodie Mazilly

Etait absente : Alice Detalminil

M. Jérôme Viguié a été élu secrétaire de séance

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Décision modificative budget principal 2022
3. Travaux de toiture du marché couvert Demande de subventions
4. Demande d'aide financière pour acquisition de texte lus et livres électroniques à la médiathèque
5. Subventions aux associations
6. Rapports relatifs au Prix et à la Qualité du Service Public d'eau et d'assainissement- exercice 2021
7. Tableau des emplois
8. Publicité des actes administratifs

Ajouté à l'ordre du jour

9. Création d'une aire de jeux – demande de subvention
10. Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le compte rendu du 18 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

2 Création d'une aire de jeux au parc des sports – demande de subvention

Une demande d'aide européenne Leader au titre de la fiche action n°5 « La culture locale comme acteur d'appropriation de l'Auxois Morvan » a été déposée pour le projet de création d'une aire de jeux au parc des sports.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Jeux extérieurs pyramide de corde	12995,00 €	LEADER	10 396.00 €	80,00 %
Jeux extérieurs pyramide	4750,00 €	LEADER	3 800.00€	80,00 %
		AUTOFINANCEMENT	3549.00 €	
TOTAL	**17 745€**	**TOTAL**	**17 745,00 €**	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **Approuve** le plan de financement des jeux extérieurs au complexe sportif
- **Sollicite** une aide européenne via le programme LEADER Auxois Morvan pour un montant de 14196.00 €, soit 80 % de la dépense HT,
- **Autorise** l'autofinancement à appeler en contrepartie du FEADER, et à être majoré le cas échéant,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

3 Décision modificative n°1 budget principal 2022

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative budgétaire N° 1 du Budget principal 2022, porte sur des dépenses et recettes non prévues au budget primitif principal 2022, a savoir :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Articles/ Chapitres	Libellé	BP 2022	DM 1	BP + DM 2022
13	ATTENUATION DE CHARGES	50 000,00	0,00	50 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES	156 619,54	0,00	156 619,54
73	IMPOTS ET TAXES	1 901 500,00	29 500,00	1 931 000,00
73224	Taxes additionnelles droit de mutation (commune - 5000 hab.)		124 500,00	124 500,00
7381	Taxes additionnelles droit de mutation	95 000,00	-95 000,00	0,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 168 496,00	6 200,00	1 174 696,00
7478	Autres organismes (CAF,France Services, msa...)(FNADT pour PVD)(Etat COVID)	170 000,00	6 200,00	176 200,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	38 000,00	0,00	38 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	0,00	2 000,00
	TOTAL OPERATIONS REELLES	3 316 615,54	35 700,00	3 352 315,54
042 - OOB	OPE D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	121 932,33	0,00	121 932,33
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	121 932,33	0,00	121 932,33
002 - OOB	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	228 158,42		228 158,42
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 666 706,29	35 700,00	3 702 406,29

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Articles/ Chapitres	Libellé	BP 2022	DM 1	BP + DM 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	969 110,00	0,00	969 110,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 482 120,00	0,00	1 482 120,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	118 106,00	0,00	118 106,00
739223	Fonds nat. De péréquation intercom. et communale	105 000,00		105 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	249 614,00	63 600,00	313 214,00
657358	Participation rénovation Eclairage public (SICECO)		61 100,00	61 100,00
6574	Subventions aux associations	30 000,00	2 500,00	32 500,00
66	CHARGES FINANCIERES	28 502,00	1 200,00	29 702,00
66111	Intérêts des emprunts, dettes	27 502,00	1 200,00	28 702,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00	0,00	4 000,00
042 - OOB	OPE D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	28 201,28	0,00	28 201,28
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	28 201,28	0,00	28 201,28
	TOTAL OPERATIONS REELLES	2 851 452,00	64 800,00	2 916 252,00
023 - OOB	VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	787 053,01	-29 100,00	757 953,01
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 666 706,29	35 700,00	3 702 406,29

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles/ Chapitres	Libellé	BP 2022	DM 1	BP + DM 2022
Prog 15	EQUIPEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE	291 350,00	0,00	291 350,00
Prog 20	EQUIPEMENTS SCOLAIRES	7 500,00	0,00	7 500,00
Prog 30	EQUIPEMENTS SPORTS ET LOISIRS	67 400,00	0,00	67 400,00
Prog 50	EQUIPEMENTS CENTRE SOCIAL	4 950,00	0,00	4 950,00
Prog 60	AMENAGEMENT CADRE DE VIE URBAIN	52 000,00	0,00	52 000,00
Prog 70	AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	1 393 100,00	26 600,00	1 419 700,00
21318	CAE : Toiture salle polyvalente - MO et Travaux	619 500,00	-7 000,00	612 500,00
21318	MARCHE COUVERT Toiture	159 600,00	33 600,00	193 200,00
Prog 80	VOIES ET RESEAUX	191 400,00	-48 000,00	143 400,00
2151	VOIRIE : Travaux voirie	128 000,00	8 000,00	136 000,00
2041582	ECLAIRAGE PUBLIC	63 400,00	-56 000,00	7 400,00
Prog 90	EQUIPEMENTS AUTRES SERVICES	199 600,00	0,00	199 600,00
	TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENTS	2 207 300,00	-21 400,00	2 185 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	0,00	2 000,00
Chap 16	REMBOURSEMENT EMPRUNTS	194 274,96	7 000,00	201 274,96
1641	EMPRUNTS : Remboursement capital	193 167,00	7 000,00	200 167,00
	TOTAL OPERATIONS FINANCIERES	196 274,96	7 000,00	203 274,96
21/040 OOB	TRAVAUX EN REGIE - IMMOBILISATIONS	121 932,33	0,00	121 932,33
21/041 OOB	INTEGRATION FRAIS D'ETUDE	0,00	0,00	0,00
19/040 OOB	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE		620 184,50		620 184,50
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	742 116,83	0,00	742 116,83
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 145 691,79	-14 400,00	3 131 291,79

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles/ Chapitres	Libellé	BP 2022	DM 1	BP + DM 2022
Prog 15	EQUIPEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE	233 617,00	-7 000,00	226 617,00
1328	ORGUE - Subv LEADER matériel vidéo et outils de diffusion	18 995,00	-7 000,00	11 995,00
Prog 20	EQUIPEMENTS SCOLAIRES	7 900,00	0,00	7 900,00
Prog 30	EQUIPEMENTS SPORTIFS	19 372,00	0,00	19 372,00
Prog 70	AUTRES BATIMENTS	404 978,00	21 700,00	426 678,00
1341	MARCHE COUVERT- DETR sur travaux toiture	40 000,00	16 000,00	56 000,00
1328	RESEAU DE CHALEUR - participation du SICECO		5 700,00	5 700,00
Prog 80	VOIES ET RESEAUX	36 300,00	0,00	36 300,00
	TOTAL SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	702 167,00	14 700,00	716 867,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	788 000,00	0,00	788 000,00
Chap 10	DOTATION, FONDS DIVERS ET RESERVES	840 270,50	0,00	840 270,50
024	CESSION D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES FINANCIERES	1 628 270,50	0,00	1 628 270,50
	TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 330 437,50	14 700,00	2 345 137,50
040 - OOB	OPE. D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	28 201,28	0,00	28 201,28
041-OOB	OPERATIONS D'ORDRE INTEGRATION FRAIS D'ETUDES	0,00	0,00	0,00
040-OOB	CESSION D'IMMOBILISATION - OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	787 053,01	-29 100,00	757 953,01
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	815 254,29	-29 100,00	786 154,29
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 145 691,79	-14 400,00	3 131 291,79
	Recettes d'investissement	3 145 691,79	-14 400,00	3 131 291,79
	Dépenses d'investissement	3 145 691,79	-14 400,00	3 131 291,79
	Résultats d'investissement	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement	3 666 706,29	35 700,00	3 702 406,29
	Dépenses de fonctionnement	3 666 706,29	35 700,00	3 702 406,29
	Résultats de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Recettes toutes sections	6 812 398,08	21 300,00	6 833 698,08
	Dépenses toutes sections	6 812 398,08	21 300,00	6 833 698,08
	Résultats toutes sections	0,00	0,00	0,00

3 Travaux de toiture du marché couvert - demande de subventions

Vu la délibération n° 02-2022 du 14 janvier 2022 adoptant le principe de réfection de la toiture du Marché Couvert

Pour rappel, les travaux consisteront à démonter la toiture en amiante par une entreprise spécialisée, refaire la toiture et le sous plafond qui sera isolé par de la laine de verre IBR 300mm coefficient 7,5m² K/W.
Le cout estimatif de ces travaux s'élève à ce jour à 160 838,83 € H.T., selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous :
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
Approuve le projet pour un montant de 160838.83 euros
Sollicite le concours de l'Etat dans le cadre de la DETR
Sollicite le concours du Conseil Départemental de la Côte-d'Or dans le cadre de l'appel à projets « Patrimoine Communal » et de tous partenaires financiers.
Précise qu'aucun devis ou marché de travaux ne sera signé avant toute autorisation de commencement d'exécution
Définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Sollicitée	160 838,83 €	35%	56 293,59 €
CD	Sollicitée	100 000,00 €	30%	30 000,00 €
CRB			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES			53,65%	86 293.59
Autofinancement			46,35%	74 545.24 €

Précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
S'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
Atteste de la propriété communale du marché couvert

4 Demande d'aide financière pour acquisition de jeux vidéo, livres audio et électroniques à la médiathèque

Afin de mieux répondre aux attentes de ses lecteurs et d'adapter ses services aux évolutions des usages, la médiathèque va proposer de nouveaux supports de lecture par un fonds « livres audios » et un fonds « livres électroniques » utilisable sur PC, liseuses et tablettes.

La commune, retenue en ZRR, peut solliciter une aide dans le cadre de la DGD, à hauteur de 50%
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** le principe de de mise en place des acquisitions de fonds de jeux vidéo, livre audio et livres électroniques
- **Sollicite** le concours de la Dotation Générale de Décentralisation
- **Définit** le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES			
DESIGNATION			MONTANT H.T.
Lot de livres électroniques			1125, 00 €
Lot de livres audio			1125, 00 €
Lot de jeux vidéo			750, 00 €
	TOTAL		**3 000,00 €**
RECETTES			
FINANCEURS	Dépense éligible HT	Taux aide	Subvention
DGD (dotation générale de décentralisation)	3 000,00 €	50%	1 500,00 €
Autofinancement		50 %	1 500,00 €
TOTAL HT	**3 000,00 €**	**100%**	**3 000,00 €**

5 Subventions aux associations

Madame le Maire présente les demandes de subventions des associations sédélociennes.
Madame le Maire propose d'accorder les subventions à ces associations aux montants suivants :

Pour le fonctionnement de l'association : Les Restos du Cœur : 500 €

Pour l'organisation des concerts des estivales 2022 : Office Municipal de la Culture pour 1 concert : 700,00 €
Association Sédélocien MultiSports pour 2 concerts : 1 400,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Vote** l'attribution des subventions aux associations ci-dessus désignées pour un montant de 2 600 € dans la limite des crédits votés au budget primitif au compte 6574 et à la décision modificative budgétaire n°1 du budget principal
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif au versement de ces subventions et à l'exécution de la délibération correspondante.

6 Rapports relatifs au Prix et à la Qualité du Service Public d'eau et d'assainissement- exercice 2021

En application de la loi 95-101 du 2 février 1995 et du décret n° 95.635 du 6 mai 1995, Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les rapports établis par SUEZ, société fermière, sur les services publics de l'eau et de l'assainissement pour la Ville de SAULIEU, dans le cadre de ses obligations légales et contractuelles.
Le compte rendu financier traduit l'activité de l'année 2021 en terme comptable, et les rapports annuels présentent les renseignements techniques, statistiques et descriptifs sur l'évolution et le fonctionnement des installations.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau et d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Prend acte** de la présentation des rapports annuels d'activités eau et assainissement collectif pour l'exercice 2021.
- **Prend acte** de la présentation des rapports sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement collectif.
- **Dit** qu'il n'émet pas d'observation à l'encontre de ces rapports.

7 Tableau des emplois

Le tableau des effectifs de la Ville de saulieu doit être modifié régulièrement afin de répondre aux besoins et évolutions des services.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide** la création des postes suivants :

  - 1 poste d'Adjoint administratif
  - 1 poste d'Adjoint administratif principal 2ème classe
  - 1 poste d'Adjoint administratif principal 1ère classe
  - 1 poste de Rédacteur

8 Publicité des actes administratifs

Madame le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivité a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique.
Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :
1° Soit par affichage ;
2° Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;
3° Soit par publication sous forme électronique.

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante : Publicité des actes de la commune par affichage ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'adopter la proposition du Maire et d'opter pour la modalité de publicité suivante : Publicité des actes de la commune par affichage.

Séance levée à 20h22

Le Maire,
Martine Mazilly